



Le 1<sup>er</sup> août 2018

## **Règlement de la tombola** **« TOUS ENSEMBLE A LA VOUISE »** **organisée par Tous Ensemble à la Vouise**

### **Article 1 - Organisation**

L'association Tous Ensemble à la Vouise, de loi 1901, organise du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 7 octobre 2018 à 12h30, une tombola, pour récolter des fonds pour la recherche médicale et sensibiliser le public sur les Maladies Inflammatoires Chroniques de l'Intestin, tous les fonds seront reversés à l'association AFA Crohn RCH France, reconnue d'utilité publique.

### **Article 2 – Participants et conditions de participation**

La tombola est ouverte à toutes personnes physiques majeures, ou mineures avec autorisation du tuteur légal résident en France Métropolitaine.

Toute personne ayant acheté un ticket de tombola et inscrit sur le talon ses coordonnées peut participer à la tombola.

Les membres du bureau de **Tous Ensemble à la Vouise** tirant les billets au sort le 7 octobre ne peuvent participer à cette tombola.

2 000 billets seront mis en vente au prix de 2 euros.

L'élimination immédiate du participant aura lieu si une tricherie est avérée.

### **Article 3 – Dotation**

La tombola est dotée de 70 lots, d'une valeur globale d'environ 4 000 € :

- Lot de premier rang : Pack Ordinateur Portable + Imprimante d'une valeur de 500 €
- Lot de deuxième rang : Une semaine de colonie de Vacances Junior d'une valeur de 450 €
- Lot de troisième rang : une heure de balade en avion de tourisme d'une valeur de 250 €
- Lot de quatrième rang : un robot pâtissier d'une valeur de 70 €
- Lot de 5 à 70 : divers lots (vêtements, outillage, sorties culturelles etc.) chaque lot étant d'une valeur supérieure à 20 €

Les lots non réclamés après le 1<sup>er</sup> décembre 2018 seront remis en jeu par l'organisateur lors d'une autre tombola au profit de l'AFA Crohn RCH France.

### **Article 4 – Tirage au sort**

Le tirage au sort aura lieu le dimanche 7 octobre à 13h, au gymnase La Garenne à Voiron, en présence de Marie Thérèse Gonon, présidente de Tous Ensemble à la Vouise et de plusieurs témoins pour attester de sa conformité et de son bon déroulé.

La liste des gagnants sera affichée près du gymnase La Garenne à Voiron le 7 octobre vers 15h puis sur le site web de l'évènement **<http://tousensemblelavouise2018.e-monsite.com/>** à partir du 10 octobre.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par ticket gagnant.

Si le bon de participation est illisible, ou mal complété, celui-ci sera considéré comme nul, et un nouveau tirage sera réalisé pour déterminer le gagnant du lot.

S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul.

### **Article 5 – Retrait des lots**

La date limite de retrait des lots N°01 à N°70 est fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2018. Les personnes souhaitant récupérer leurs lots, qui ne se seront pas manifestées avant cette date se verront déchués de leur droit, et perdront la propriété du bien. L'association remettra en jeu lors de prochaines opérations les lots non réclamés.

Les lots sont à retirer soit sur place le 7 octobre au gymnase La Garenne à Voiron à partir de 13h30, soit SUR RENDEZ-VOUS en contactant [tous.ensemble.a.la.vouise@gmail.com](mailto:tous.ensemble.a.la.vouise@gmail.com), ou expédiés selon les cas. Si des frais sont occasionnés pour l'expédition, ils resteront à la charge du gagnant.

### **Article 6 – Limitation de responsabilité**

L'association Tous Ensemble à la Vouise se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout événement sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, les participants se verront remboursés le prix du bon de participation, sur présentation de ce dernier.

### **Article 7 – Contestation et litige**

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par écrit, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à Tous Ensemble à la Vouise, 25 chemin des Vignes, 38430 **Saint Jean de Moirans**.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger le remboursement de ce dernier.

### **Article 8 – Dépôt et consultation du règlement**

Ce règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, auprès de [tous.ensemble.a.la.vouise@gmail.com](mailto:tous.ensemble.a.la.vouise@gmail.com).

Il est également consultable sur <http://tousensemblelavouise2018.e-monsite.com/>.

### **Article 9 – Informations personnelles**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la tombola.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants bénéficient auprès de l'Organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant, ils apparaîtront sur la liste des participants comme anonymes.